

# Projets de territoire Pour la gestion de l'eau

## Seudre/Seugne/Charente aval Bruant

*Bilan provisoire des garants*

*Au 31 décembre 2019*

## Désignation des garants

- Saisine de la CNDP par SYRES 17, SMASS et EPTB Charente le 23 juin 2017, faisant suite à une demande de « mise en œuvre des projets de territoires sur le grand bassin Charente » par le Préfet de Charente-Maritime en date du 4 août 2016.
- Désignation par la **CNDP** de Gilles Faure et Michel Périgord (en appui) le 26 juillet 2017 (*article L121-1 du code de l'environnement*).
- Signature d'une convention entre le **Conseil départemental** de la Charente-Maritime et les garants le 25 janvier 2018.

# Missions des garants

## Lettre Préfet

- ✓ **Veiller sur la qualité de la concertation préalable,**
- ✓ **Faciliter la recherche de solutions équilibrées par le dialogue,**
- ✓ **« Tiers garant » : arbitre, facilitateur, accompagnateur de la démarche,**
- ✓ **Veiller au bon déroulement des débats, proposant éventuellement des demandes de compléments au Maître d'ouvrage ,**
- ✓ **Suivant l'ensemble des échanges.**
- ✓ **L'enjeu est de garantir un temps d'échange suffisant sur le fondement du projet et l'étude des éventuelles alternatives.**
- ✓ **Garantir l'objectivité, la transparence des données et des analyses, l'admission d'éléments contradictoires,**
- ✓ **Pour gagner en sérénité et sécuriser les projets.**

# Missions des garants

Lettre SYRES 17 / SMASS / EPTB  
Charente

**« Assurer la sincérité et le bon déroulement de la concertation tout au long des phases d'élaboration des projets de territoire Seudre, Seugne, et Charente aval/Bruant »**

# Missions des garants

## Convention CD 17

- Les garants favorisent l'expression de chaque acteur et du public de façon équitable (ils ne l'organisent pas, ne pilotent pas le processus de concertation/co-construction, ni l'animation des réunions, mais sont des observateurs attentifs).
- Les garants vérifient la bonne retranscription des échanges.
- Les garants vérifient la qualité des réponses qui sont apportées.
- Les garants peuvent apporter des conseils et formuler des suggestions aux porteurs de projet s'agissant des modalités de mise en œuvre du processus de concertation co-construction.
- En cas de blocage du processus, les garants peuvent exercer une fonction de médiation (sans intervenir sur le fond du projet) : au moyen de permanences, rencontres et échanges avec les parties prenantes si le besoin en est exprimé.

# Objectifs de la participation du public

*Déclaration de Rio (1992), Convention d'Aarhus (1998), loi Barnier (1995), Charte de l'environnement (2004)*

- Améliorer la **qualité de la décision publique** et contribuer à sa plus grande **légitimité** démocratique.
- Assurer la **préservation d'un environnement sain**.
- **Sensibiliser le public** à la protection de l'environnement.
- **Améliorer et diversifier l'information** environnementale.

# Implication des garants dans le processus

•2017 :

14/09/17 : 3ème COTER Seugne et Charente aval Bruant,

29/11/17 : COPIL Seudre,

•2018 :

26/01/18 : 4ème COTER Seugne et Charente aval,

.22/03/18 : CLE SAGE Seudre,

23/05/18 : COTECH Seudre,

11/09/18 : réunion publique Saujon (Seudre),

20/09/18 : CLE du SAGE Seudre,

6/11/18 : Atelier Seudre CLE du SAGE élargie,

19/12/18 : Comité consultatif SYRES 17

•2019 :

. 29/01/19 : Atelier Seudre CLE du SAGE élargie,

. 9/04/19 : 5ème COTER Seugne et Charente aval Bruant

. 5 et 6/06/19, PTGE Seudre – 2 permanences,

. 24/06/19 : CLE SAGE Seudre,

. 4/12/19, Atelier SYRES 17 et 5ème Comité consultatif SYRES,

. 10/12/19 : 6<sup>ème</sup> COTER Seugne et Charente aval Bruant

# Implication des garants dans le processus

- **Participation à COTER/COPIL/CLE, COTECH, pour les 3 PTGE,**
- **Ateliers, permanences, comité consultatif Syrès,...**
- **Interventions/observations/recommandations :**
  - ✓ sur l'ensemble des dispositifs prévus pour les 3 PTGE,
  - ✓ Sur l'importance de la mise à disposition d'informations accessibles (remarques sur l'Atlas, demande de précisions),
  - ✓ Sur les dispositifs prévus pour la concertation/co-construction,
  - ✓ Sur la nécessité pour le public de pouvoir connaître le cadre et les règles, de se situer dans ce même dispositif,....
  - ✓ L'identification des points de blocage et pistes de résolutions.

# Implication des garants dans le processus

- **Ateliers :**

- **climat positif, écoute mutuelle, confrontation des points de vue,**
- **production collective d'idées, hiérarchisation des enjeux (Seudre),...**

- **Réunions :**

- **avec grand public,**
- **objectif : faire le tour des principales problématiques, expression du public,...**
- **PTGE : enjeux sur le temps long des territoires → dépassionner**

Des garants **observateurs actifs**, avec des interventions visant principalement à faire préciser certaines techniques, à rappeler les règles de la participation, etc....

## Implication des garants Dialogue avec le public

- **Rencontres habitants : exemple Saujon,...**
- **Eléments de réponse à courriers (portail internet),**
- **Echanges avec les participants aux réunions,**
- **Autre : échange avec FNE suite à des réticences exprimées auprès du prestataire,...**
- **Suggestions :**
  - créer un site Internet pour récolter observations et propositions du public,
  - communiquer par encarts (journaux, bulletins municipaux, publicitaires, sur les PTGE
  - Visites terrain, pour voir le contexte, les pratiques,...

# Avis des garants sur le dispositif et le déroulé

## • Le processus de concertation/co-construction

- ✓ Étalé sur 2018 - 2019
- ✓ Il a mobilisé :
- ✓ - 368 personnes (+ 2 garants)
- ✓ Fait l'objet de 14 réunions à ce jour

## • Les difficultés rencontrées

- Mobilisation / Participation du public,
- dialogue à tendance conflictuel au début de la démarche,
- doutes sur la sincérité des données chiffrées,
- Coordination / cohérence processus entre PTGE.

## Avis des garants sur le dispositif et le déroulé de la concertation

### •Pilotage :

- Bonne qualité du pilotage et de l'animation,
- COTER et ATELIERS : objectifs clairs, suivi d'échanges entre partenaires, dynamique d'ensemble,
- Pour autant, le rythme apparaît distendu (selon les PTGE), les comptes rendus diffusés parfois tardifs, information grand public sur la démarche insuffisante,
- Bonne Information générale sur la gestion de l'eau, les différents enjeux et la démarche, accessibles par internet à un large public,
- Mais à améliorer : presse, animations, expertises, sites internet PTGE,..
- Les questions posées par les parties prenantes ont obtenu des réponses satisfaisantes.

## Avis des garants sur le dispositif

- **Méthode(s) : satisfaisante(s) à développer sur les 3 PTGE,**
- **Ateliers :**
  - - **Nombre de participants (partiellement) satisfaisant, (à poursuivre, développer sur les 3 PTGE, à élargir,**
  - - **Participants à l'écoute et constructifs (à mobiliser dans la durée)**
- **Grand public :**
  - - **Point faible du dispositif : Trop petit nombre de participants**

# Avis des garants sur le dispositif de co-construction

## • Bilan positif pour PTGE (Seudre) :

- ✓ Documents état des lieux satisfaisants,
- ✓ Un dialogue s'est déroulé de manière satisfaisante (participation et ambiance, pilotage et animation,...),
- ✓ Qui a abouti à des recommandations hiérarchisées,

## • Avec des points de vigilance :

- ✓ Les recommandations générales restent à être traduites en recommandations techniques et cadrage de pistes pour la suite,
- ✓ Les pistes / programmes d'actions reste à construire,
- ✓ Certaines solutions relèvent de sujets sensibles (création réserves substitution, gestion ouvrages hydroélectriques,...).

## • **Co-construction de programmes d'actions :**

- ✓ Préciser les **démarches** pour aboutir à un programme d'actions **co-construit**,
- ✓ **Élargir les COTER** selon les dispositions de l'instruction de mai 2019 ( associations, usagers professionnels...) et en intégrant des représentants du grand public,
- ✓ **Favoriser la participation** dans les différents territoires (bassins),
- ✓ Travailler à partir de la **production de l'IFREE** et de sa traduction opérationnelle,
- ✓ Elaborer un **calendrier prévisionnel (par PTGE)**.

# Recommandations des garants

## • **Aller vers la mise en place de pistes / programmes d'actions :**

- ✓ Mettre en place un comité de suivi (évaluation) des dispositifs,
- ✓ Poursuivre la réflexion sur les économies d'eau,
- ✓ Démarrer une réflexion adossée à des études fondées sur l'état de la ressource, et produites par un tiers indépendant (à l'instar du BRGM),
- ✓ Clarifier la gouvernance de l'eau à l'échelle des PTGE,
- ✓ Objectif : restaurer et construire de la confiance dans la durée.

## Recommandations des garants

- **Poursuivre les 3 PTGE jusqu'à leur terme,**
- **Maintenir la concertation tout au long du processus :**
  - ✓ **Avec les élus, ASA, OUGC,**
  - ✓ **Avec les associations,**
  - ✓ **Avec le grand public :**
    - Organisation de réunions annuelles ou bisannuelles à l'instar du comité consultatif du SYRES 17,
    - Crédit de groupes « contact » issus des CLE des SAGE



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

